

**FORMATION EN ATTENTE  
DE FINANCEMENT**

Les étudiants inscrits en « formation continue » (et qui justifient ce statut pour l'intégralité de l'année universitaire c'est-à-dire du 1/10/17 au 30/09/18) ne sont pas soumis au régime de sécurité sociale étudiant.

Pour les étudiants inscrits à Pôle Emploi, si la période d'indemnisation ne couvre pas la période du 01/09/2017 au 31/08/2018, l'affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire dès l'inscription.

N° Etudiant : .....

Nom : ..... Prénom : .....

✓ **Inscription sollicitée pour 2017-2018 à l'UCO Bretagne-Sud :**

Niveau : (préciser la filière)

- LI : .....
- L2 : .....
- L3 : .....
- Licence Prof : .....
- Master I : .....
- Master 2 : .....
- Autre : .....

✓ **Financement :**

Demande de financement demandée le .....

Organisme .....

**Je m'engage à prévenir l'UCO Bretagne-Sud de l'acceptation ou non du financement par l'organisme sollicité.**

**Je joins une copie de l'accord avant le 1er octobre 2017 afin de régulariser mon régime d'inscription.**

A défaut du justificatif de prise en charge dans le délai prévu, la scolarité sera facturée à l'étudiant.

Date : .....

Signature de l'étudiant :

✓ **Visa de l'UCO BS :**

Observations : .....

Date : .....

Signature et cachet de l'UCO BS :